

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

14/10/2015

Dossier complet le

26/10/2015

N° d'enregistrement

F-004-15-C-0058

1. Intitulé du projet

Aménagement du Sentier Littoral Ouest en Forêt Domaniale de la Côte Sous le Vent (SAINT PAUL)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33° "permis d'aménager (...) sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU (...) n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération."	Demande de permis d'aménager, conformément aux dispositions de l'article R. 421-22 du Code de l'urbanisme, des aménagements légers en espace remarquable du littoral permis au titre de l'article R. 146-2 du même Code tels que des cheminements piétonniers et cyclables et des objets mobiliers destinés à l'accueil du public.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Aménagement de l'accueil du public et de la valorisation écotouristique de la Forêt Domaniale de la Côte Sous le Vent (SAINT PAUL) consistant en la réfection générale des cheminements et objets mobiliers existants et en l'implantation de nouveaux aménagements légers.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit notamment :

- d'encadrer l'accueil du public en forêt (limiter les dégradations, résorber le stationnement sauvage) ;
- de répondre aux besoins en terme de circulation douce (réfection ou création de voies adaptées aux vélos, rollers, etc.) tout en préservant le libre accès au rivage ;
- de permettre l'accessibilité de certains tronçons aux personnes à mobilité réduite ;
- de sensibiliser le public à la protection de l'environnement (mise en place d'une signalétique adaptée) ;
- et, pris globalement, de rénover les aménagements existants tels que le parcours de santé (aménagé en 1987, la plupart des équipements sportifs sont en mauvais état) ou les dispositifs d'éclairage (abaissement des mâts, diminution de l'intensité lumineuse et orientation vers le bas pour protection de l'avifaune).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le délai d'exécution des travaux est précisé à l'acte d'engagement pour chaque lot, dans le respect du délai global fixé à 12 mois et comprenant une période de préparation de 2 mois.

Les cheminements en scories feront l'objet d'un chantier d'insertion encadré par des ouvriers de l'ONF. L'essentiel se fera manuellement avec l'appui ponctuel de petits engins de chantier (mini-pelle, petit camion-benne, etc) pour l'apport de matériaux et de plantes.

Les surfaces enrobées et les mobiliers seront confiés à des entreprises de travaux publics. Dans un premier temps, seront faits le piquetage des emprises de chantier et des futurs cheminements, les travaux de décaissement et de démolition, puis l'apport de matériaux, la pose de réseaux (câbles électriques pour l'éclairage) et leur mise en œuvre pour achever les travaux.

A la fin, les abords des aménagements seront remis en état (nivellement des ornières éventuelles, replantation, semis d'herbes, etc). Au cours de cette phase finale du chantier, seront aussi installés les équipements et mobiliers d'accueil tels que les panneaux, les agrès sportifs, les bancs, les parkings à vélo et les tables de pique-nique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation à proprement parler. Le site sera ouvert à l'accueil du public.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de l'urbanisme :

- les aménagements dans les espaces remarquable du littoral mentionnés au a) de l'article R. 146-2 du même code seront précédés de la délivrance d'un permis d'aménager ;
- le(s) construction(s) nouvelle(s)* seront, le cas échéant, soumis à permis de construire.

*A noter que le projet initial prévoit deux constructions nouvelles : un point sanitaire (permis de construire en cours d'instruction) et un point services (permis de construire refusé par décision en date du 12 octobre 2015).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager (art. R 421-22 Code urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Chemins piétons	7 380 ml (mètres linéaires)
Voie partagée piéton / cycles dont :	4 289 ml
- réfection de la voie partagée	3 619 ml
- extension de la voie partagée	670 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Forêt Domaniale de la
Côte Sous le Vent
Commune de SAINT PAUL
(97460)

Coordonnées géographiques¹

Long. 20 ° 29 ' 48 " S Lat. 55 ° 16 ' 44 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur sur la période 2007-2016 approuvé par Arrêté Ministériel, la vocation des 53,18 hectares de la 1ère série d'aménagement de la Forêt Domaniale de la Côte Sous le Vent (d'une contenance totale de 85,3 ha) est l'accueil du public : "La Forêt Domaniale de Saint-Paul est une forêt urbaine, localisée à proximité immédiate du centre-ville de Saint-Paul et au cœur de l'agglomération Saint-Paul - Le Port - La Possession. (...) La Forêt Domaniale de Saint-Paul, représente un espace de loisir et de bien-être pour les Saint-Paulois. Elle accueille un public régulier de proximité."

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion - 2011
-> Le chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer reprend les dispositions de l'article L. 156-1 et suivants appliquant la Loi littoral pour la Réunion.
Plan Local d'Urbanisme de SAINT PAUL - 27 septembre 2012
-> Règlement des zones Nerl, AU1st et U1b.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie la plus au Sud du projet est classée en ZNIEFF II (2008) et une petite partie de cette zone est en ZNIEFF I (au niveau du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint Paul).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de SAINT PAUL (97460)
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une petite partie du projet est située au droit de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint Paul. L'instruction de l'autorisation de modification du site est en cours au titre des dispositions des articles R. 332-23 et suivants du Code de l'urbanisme.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR inondation pour la commune de SAINT PAUL a été approuvé le 14 décembre 2011. Seule la zone entourant l'entrée de l'Etang Saint Paul est concernée : majoritairement par un classement en aléa moyen (v. prescriptions B2) et, pour une petite partie, en zone d'aléa élevé (v. prescriptions R1).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR inondation classe le territoire d'entrée de l'Etang Saint Paul en aléa moyen (v. prescriptions B2 du Règlement applicable) et élevé (v. prescriptions R1). Le projet d'aménagement du Sentier Littoral Ouest reste néanmoins permis par les dispositions du Règlement du PPR en ce qu'il ne modifie pas le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Il est prévu le réaménagement de l'éclairage existant afin de garantir une meilleure protection de l'avifaune en cohérence avec les prescriptions de la Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>L'aménagement du Sentier Littoral Ouest a pour objectif d'encadrer l'accueil du public en forêt afin d'en réduire les pollutions et dégradations actuellement observées.</p> <p>L'aménagement promeut également l'utilisation de modes de circulation doux (vélos, rollers, etc.). Il permet en outre l'accès aux personnes à mobilité réduite de certains secteurs jusque là inaccessibles du fait d'un revêtement inadapté.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement et d'extension du sentier littoral sur le territoire de la commune de SAINT PAUL ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact dans la mesure où la grande majorité des travaux projetés consistent en la réfection des aménagements existants et dégradés.

Pour ce qui concerne l'axe partagé pour les piétons et les cyclistes par exemple, le projet propose de réaliser une extension de la voie existante en espace naturel remarquable pour 15,6 % du linéaire, soit sur 670 ml des 4 289 mètres composant l'axe réaménagé dans le cadre du projet de SLO.

En matière de cheminements, le pourcentage de création par rapport à l'existant est encore plus faible puisqu'il s'agira d'étendre les sentiers pédestres de 4,6 % du linéaire existant, soit une implantation de 343 ml pour une longueur totale de sentier à hauteur de 7 380 mètres linéaires.

De la même manière, les travaux projetés sur les mobiliers destinés à la maîtrise et à l'accueil du public tels que l'aménagement de points d'apport volontaire, la rénovation et la mise en place d'une signalétique de sensibilisation à l'environnement et de découverte du site (notamment de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Paul), la création de porte-vélos, la rénovation des équipements pour le pique-nique et aires de repos et l'adaptation de l'éclairage à la protection de l'avifaune ont été spécialement étudiés pour n'engendrer qu'un impact minimal et strictement nécessaire à la maîtrise de la fréquentation du public déjà présent sur le site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT DENIS (97400)

le,

14 octobre 2015

Signature

